

Pêche illicite : Carton jaune de l'UE aux Philippines et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée

La Commission européenne a donné mardi six mois aux Philippines et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour lutter contre la pêche illégale, surtout de thon, par leurs flottes et dans leurs eaux, sous peine de sanctions commerciales.

En décernant un « carton jaune » à ces Etats « acteurs clés » de la pêche dans le Pacifique, la Commission leur propose aussi « un plan d'action pour remédier aux manquements », a souligné dans un point de presse la commissaire à la pêche, la grecque Maria Damanaki.

« Si aucune amélioration n'est constatée dans les six mois », l'UE examinera des sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture de son marché.

Dans le cadre de sa lutte contre la pêche illégale, estimée peser environ 15% des captures au niveau mondial, et quelque 10 milliards d'euros par an, l'UE a fermé en mars son marché aux produits de pêche du Belize, du Cambodge et de la Guinée, et interdit leurs eaux aux flottes de pêche de l'UE.

Le nouveau coup de semonce européen vise à protéger les stocks de thon du Pacifique occidental, « dont la moitié est exportée vers l'UE », a souligné Mme Damanaki.

Douzième producteur mondial de poissons, avec en 2013 des exportations de 50.000 tonnes dans l'UE, les Philippines sont surtout sommées de mieux contrôler leur importante flotte.

Pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont les eaux poissonneuses attirent les flottes étrangères, l'enjeu est plutôt de renforcer les contrôles, et la traçabilité des exportations vers l'UE.

En 2013, l'UE a importé 28.000 tonnes de poissons de cet Etat, qui a enregistré des captures de quelque 700.000 tonnes dans ces eaux en 2012.

La Commission, pour qui la pêche illégale menace à la fois la survie des pêcheurs et celle des espèces marines, a déjà placé sous surveillance depuis 2012 huit pays, Corée du Sud, Ghana, Curaçao, Fidji, Panama, Sri Lanka, Togo et Vanuatu.

Dans l'attente d'un état des lieux plus précis, la Commission se prévaut de progrès de la plupart d'entre eux.

S'ils n'ont jusque-là pas bloqué les sanctions, les grands Etats pêcheurs de l'UE, au premier rang desquels l'Espagne, sont toutefois réticents à la prise de mesures privant leurs flottes d'accès à des zones restant ouvertes à des pays tiers concurrents.

La Fondation de défense de l'environnement Pew a pour sa part salué la nouvelle intervention de la Commission, mais réitéré son appel à un contrôle plus strict des éventuelles activités illégales des navires européens.

Source : www.agrisalon.com/ 10/06/2014